



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP230

OBJET : 25FCSSITEINTERNET – REFONTE DU SITE INTERNET POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'obsolescence du site internet de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, il est nécessaire de prendre l'attache d'une entreprise spécialisée qui procédera à sa refonte. Ainsi, un marché de services a été lancé en procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique), du 23 octobre 2025 au 20 novembre 2025, avec parution sur la plateforme AWS et sur le site internet de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'entreprise WeArePublic (Créateur d'image SARL) de Caen (14), afin d'assurer la refonte du site internet de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot, pour un montant total HT de 17 520 € (21 024 € TTC) ;

2°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que le marché prendra effet à compter de la notification d'un ordre de service de démarrage au prestataire ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20251212-D25MP230-AR

Reçu le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 12 décembre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 décembre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 16 décembre 2025

Publié ou Notifié le : 16 décembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com